

Aménagement urbain de l'Agglomération MOULINOISE intégrant un second pont sur l'Allier

Observations déposées le 11/10/2019

Observation N° 64

11/10/2019 10:48:20

Par Alice ARLIX

OK pour le 2ème pont. Je pense qu'il est indispensable pour fluidifier la circulation moulinoise. D'autre part, si de gros travaux doivent être effectués sur le pont régemortes et que cela entraîne sa fermeture temporaire, ce pont évitera que les automobilistes soient obligés de faire le détour par Chemilly ou Villeneuve d'Allier. Lors de sa construction, ce serait bien que l'aménagement du côté Bercy ne soit pas trop impacté, c'est à dire que l'on conserve le maximum d'arbres etc.

Observation N° 65

11/10/2019 11:37:30

Par Nicolas Pressicaud

ancien expert en mobilité - spécialité "circulations douces"

Observation N° 66

11/10/2019 11:59:34

Par Nicolas Pressicaud

Je ne pense pas que le 2ème pont soit "indispensable" surtout dans une perspective de monde soutenable. On le sait : toute nouvelle infrastructure routière encourage la mobilité, en l'occurrence, du trafic essentiellement motorisé et individuel. Et l'expérience montre également qu'à contrario la suppression d'un axe tel qu'un pont fait "évaporer" du trafic, ce qui va dans le sens de la protection de l'environnement et de la diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Concernant la prise en compte particulière des modes doux, il est indispensable que les piétons comme les vélos puissent circuler de façon distincte et de chaque côté. Or, le profil en travers du document 2 page 18 montre que le vélo se verrait attribué une piste bidirectionnelle d'un seul côté du pont. Pour un axe à trafic significatif, on expose ainsi au danger les cyclistes puisque par définition un sur deux sera dans l'obligation à un bout ou à l'autre du pont de traverser pour continuer son trajet. La piste bidirectionnelle est donc ici la mauvaise solution.

Si ce second pont se réalise, il serait judicieux parallèlement de réaliser des aménagements cyclables fonctionnels (bilatéraux) sur la liaison avec le pont Régemorte et de profiter de l'allègement de trafic de celui-ci pour créer deux bandes cyclables sur la chaussée en passant de 3 à 2 voies de circulation routière.

Si le trafic doit être arrêté pendant des travaux sur le pont Régemorte, il conviendrait autant que possible non seulement de laisser passer les piétons mais également les cyclistes avec un espace latéral de circulation sur la chaussée (prenant place sur une voie de circulation).

Avis issu de mon ancienne expérience d'expert en mobilité - spécialisé en modes doux

Observation N° 67

11/10/2019 13:15:21

Anonyme

Ce projet du 2ème pont me semble profondément pertinent et répondrait à mes besoins en termes de déplacement et de mobilité sur Moulins. Ce projet me permettrait de gagner du temps, et offrirait une belle opportunité d'embellir la ville et d'améliorer son attractivité.

Contribution à l'enquête publique sur la construction d'un deuxième pont à Moulins

Les responsabilités de la future gestion de l'ouvrage ne sont pas très clairement définies.

L'ouvrage d'art lui-même serait réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération. Les accès à l'ouvrage d'art sont constitués de plusieurs tronçons. Quels seront les porteurs de ces réalisations, notamment concernant les aménagements du barreau rive gauche ? Qui sera le maître d'ouvrage concernant la voirie supportée par l'ouvrage ?

L'ouvrage devra être entretenu. Quel sera la collectivité chargée de la gestion dans le temps de l'ouvrage d'art ? Est-ce que la Communauté d'agglomération a cette compétence inscrite dans ses responsabilités ? Par ailleurs, a-t-elle les compétences techniques et humaines pour assurer cette tâche ? Qui sera donc en charge de l'entretien de l'ouvrage d'art : est-ce le maître d'ouvrage pour la réalisation ? Est-ce la collectivité responsable de la voirie portée ?

L'enquête publique semble passer rapidement sur les conséquences environnementales de l'ouvrage, notamment concernant les pollutions liées à la circulation qui s'effectuera sur l'ouvrage. Il est avéré que, dans la solution retenue, l'ouvrage surplombera des installations sportives et de loisirs. Comment imaginer que les pollutions liées aux échappements des véhicules (gaz toxiques, poussières, particules fines) dont on révèle jour après jour la toxicité, ne retomberont pas sur ces installations, et ce d'autant plus que ces installations seront sous l'influence des vents dominants d'Ouest qui ramèneront les pollutions vers la rive droite ? Cette question est très insuffisamment abordée et doit être reprise d'une manière sérieuse et documentée.

La réalisation du pont est censée permettre le transfert d'une partie de la circulation entre les territoires situés sur la rive gauche de l'Allier vers Moulins. Or, la solution proposée débouche sur la rive gauche sur une route départementale de petit gabarit (RD13 vers Montilly et Le Veudre), ce qui indique que le trafic sur cette route est limité, ce qui ne modifiera donc pas notablement les arrivées sur le pont Régemortes. On constate par ailleurs qu'il n'est pas tenu compte dans les projections des trafics futurs liés à l'ouverture prochaine de la déviation de Villeneuve sur Allier, qui va faciliter largement l'accès à Moulins pour toutes les populations du Nord-Allier (comptabilisées dans les études) qui accèderont plus rapidement à Moulins par le Nord. Il est donc indispensable de revoir les analyses prospectives sur cette question, sachant que le nouveau pont est censé, comme cela est expliqué dans le dossier d'enquête publique, permettre un meilleur accès aux zones commerciales de Moulins-Nord.

Un autre flux de circulation est censé être favorisé par l'ouverture du nouveau pont ; c'est la circulation en provenance du Nord-Ouest et Ouest par la RD 953. L'accès à cette route importante, ne sera pas direct. Il est en effet nécessaire de prévoir un barreau de jonction qui nécessitera la construction d'une nouvelle voirie complexe avec différents ronds-points, dévoreuse d'espaces agricoles ou urbanisés et des ouvrages dont le coût n'est pas clairement estimé et qui devra être portée par la collectivité départementale sans doute.

Par contre, les flux importants générés par la RD 945 en provenance du centre du département ne seront pas concernés par la réalisation telle qu'elle est prévue du nouvel ouvrage d'art. Or, cet axe est un des pourvoyeurs majeurs de véhicules à destination de Moulins.

La réalisation d'un nouveau franchissement de l'Allier dans le schéma prévu semble privilégier la circulation vers le Nord de Moulins. Or il est évident qu'une bonne partie de la circulation observée sur le pont Régemortes se répartit d'une manière importante vers le centre-ville, pour les activités commerciales, administratives, scolaires et culturelles et vers Moulins Sud où les zones commerciales

sont installées historiquement bien avant la zone nord et où le développement de ces activités reste soutenu. Ce qui signifie que les flux de circulation qui seraient transférés sur le nouvel ouvrage auraient tendance à revenir automatiquement vers l'entrée Est du pont Régemortes, puisque le plan des déplacements du Nord vers le Sud renvoie systématiquement la circulation vers cette entrée traditionnelle dans Moulins. Il est à signaler que le nouvel ouvrage n'aurait pas d'impact pour alléger les transferts vers le contournement est de Moulins, puisque les utilisateurs potentiels en provenance du Nord et Nord-Ouest de la région moulinoise auront intérêt à emprunter le franchissement de l'Allier à Villeneuve sur Allier. Il semble donc qu'une amélioration de la fluidité aux abords du pont Régemortes, rive droite plus particulièrement, sera très aléatoire, et n'évitera pas de se poser les questions sur un nouveau plan de déplacement dans l'agglomération.

En attendant, depuis des années, ce futur pont a été annoncé sans que des études pour trouver des solutions provisoires n'aient été tentées en vue d'améliorer la situation pour les usagers actuels. Il n'y a donc pas dans le dossier présenté de réelle alternative au projet de construction d'un ouvrage d'art, ce qui ne permet pas d'avoir une vision objective des différents scénarios envisageables. En effet, il n'est pas tenu compte de la possibilité de développer des transports en commun adaptés entre les deux rives avec l'installation de parkings de délestage, la recherche de solutions nouvelles sur l'existant (modifications des accès aux ronds-points avec par exemple la diminution côté ville des accès au rond-point), suppression des points noirs liés à la conjonction de ronds-points avec des feux tricolores qui hachent les flux, études de double voie alternée sur le pont en fonction des besoins, etc...

De plus, si ces possibilités n'ont malheureusement pas été abordées depuis que le problème existe, il serait urgent d'y réfléchir pour l'avenir proche, sachant que la réalisation éventuelle du 2^{ème} pont prendra plusieurs années et que les populations continueront de subir les inconvénients d'une situation laissée à l'abandon par les responsables élus actuels.

Il n'est pas non plus tenu compte dans les projections des évolutions des habitudes des consommateurs et de l'utilisation des véhicules dans les années futures, pour des raisons économiques ou environnementales.

En conclusion, les données fournies dans le dossier d'enquête publique concernant la réalisation d'un deuxième pont sur l'Allier à Moulins ne prennent pas en compte d'une manière objective les éléments en défaveur de l'ouvrage et manquent de rigueur sur un certain nombre d'analyses tout en se révélant insuffisantes sur la recherche de solutions alternatives.

A Moulins, le 10 octobre 2019
Roland Fleury
17 rue de l'Horloge
03000 Moulins

Envoyé : vendredi 11 octobre 2019 10:26

À : Déclaration Utilité Publique <dup@agglo-moulins.fr>

Objet : Observation sur l'aménagement d'un deuxième pont sur l'Allier

Bonjour,

Je suis le directeur des Ets Raimbault, société implantée au 1 cours de Bercy. De par le choix de l'implantation géographique du deuxième pont, je suis directement concerné par le projet. Le choix de réaliser le nouveau pont dans le prolongement du cours de Bercy me semble judicieux en termes de facilité de circulation et d'environnement. J'ai cependant une contrainte liée à l'activité de mon entreprise que j'ai déjà évoqué avec les représentants de la communauté d'agglomérations qui sont venus me voir il y a 2 semaines : nous expédions et recevons des marchandises et devons donc garder un accès poids lourds (pour une semi-remorque) par notre portail au 1 cours de Bercy (dans le petit rond-point actuel). Les poids lourds ne peuvent pas faire demi-tour dans notre cours et doivent donc reculer sur la chaussée. Il est nécessaire pour notre activité que la chaussée reste plate et accessible aux poids lourds des abords de la route actuelle jusqu'à notre portail sur la future esplanade devant notre bâtiment côté cours de Bercy.

Merci d'avance de bien vouloir prendre en compte mon besoin dans la réalisation du projet.

Cordialement

Emilien Raimbault

Envoyé : vendredi 11 octobre 2019 00:35

À : Déclaration Utilité Publique <dup@agglo-moulins.fr>

Objet : enquête publique sur le 2ème pont de Moulins

Bonjour,

Pourquoi construire un 3ème pont à Moulins alors que le pont Régemortes assure bravement la liaison routière entre les deux rives de la ville et que le pont de fer ne demande qu'à retrouver sa fonction initiale de ligne de chemin de fer ?

Un nouveau plan de circulation efficace, des transports en commun performants, des pistes cyclables et piétonnes agréables permettraient de faire l'économie d'un pont supplémentaire et agrémenteraient intelligemment la vie des Moulinois.

À l'heure d'un réchauffement climatique avéré, nous n'avons désormais aucun autre choix que de limiter nos émissions de gaz à effet de serre et donc de réduire la circulation routière en grande partie responsable de cet état de fait.

Sans parler de la perte de terres agricoles et des destructions irrémédiables que la construction de ce nouveau pont entrainerait sur la flore, la faune et leurs habitats naturels.

Pour le bien commun, ce projet vieux de quarante ans obsolète doit être abandonné.

Avec mes salutations courtoises

Monique Morin

Photographe de la nature

Les Bouchereux

03210 Agonges

« L'amour pour toutes les créatures vivantes est le plus noble attribut de l'homme. » *Charles Darwin*

Envoyé : vendredi 11 octobre 2019 00:35

À : Déclaration Utilité Publique <dup@agglo-moulins.fr>

Objet : enquête publique "2ème" pont de Moulins

Bonjour,

D'une part, à l'instar de l'ex projet d'aéroport de Notre Dame des Landes, ce projet de nouveau pont routier à Moulins, ressorti de vieux cartons moisis, est totalement anachronique. Initialement prévu il y a plusieurs décennies, il se justifiait peut-être à l'époque. Or, les temps et les mentalités évoluent, et à l'ère du réchauffement climatique, il est devenu urgent de limiter nos émissions de gaz à effet de serre dont une part importante est due aux transports routiers. La construction de ce pont permettrait d'augmenter les flux de circulation et par voie de conséquence les émissions de gaz à effet de serre.

D'autre part, un plan de circulation intelligemment conçu accompagné d'un réseau efficace de transports en commun complété par des voies cyclables et piétonnes correctement aménagées désengorgeraient assurément notre vénérable et respectable pont Régemortes.

Par ailleurs, la construction de ce pont entraînerait la destruction de nombreuses terres agricoles, d'arbres, de haies et aurait un impact absolument délétère sur la biodiversité déjà fortement mise à mal par nos nombreuses activités humaines et le réchauffement climatique, déjà mentionné, qu'elles entraînent.

Pour l'anecdote, il est curieux et intellectuellement malhonnête de parler d'un 2ème pont alors que Moulins possède déjà deux ponts : le pont Régemortes précédemment mentionné et le pont de fer. En l'occurrence, il serait donc plus exact de parler d'un projet de 3ème pont.

Comptant sur votre bon sens, de grâce proposez l'abandon de ce projet anachronique et délétère, symbole d'une dramatique régression et d'un retour aux années 1980 où le tout-voiture était devenu une "religion".

Cordialement

hervé bocquet

architecte

12 route des Bouchereux 03210 Agonges

«

Dans le désert, si on ne peut améliorer le silence, on se tait

Envoyé : vendredi 11 octobre 2019 13:14

À : Déclaration Utilité Publique <dup@agglo-moulins.fr>

Objet : L Enquête publique du 3° PONT à Moulins

J'émet un AVIS NÉGATIF sur la construction d un nouveau pont avec tous les aménagements qui suivraient... et EMMAÛS qui devrait déménager...

A l heure du réchauffement climatique ce n est pas un PONT qui va aller dans le sens d une réduction de la POLLUTION causée / les véhicules qui dégagent des particules fines DANGEREUSES pour la SANTÉ HUMAINE...

Il faudrait d abord étudier toutes les solutions de désengorgement du Pont Régemortes aux heures de pointe... avec changements de sens de circulation... entre autre!
Développer les transports en commun avec de la GRATUITÉ...

Il n est pas sérieux aujourd'hui d envisager de telles dépenses... au regard des graves problèmes de SANTÉ PUBLIQUE occasionnés / LA POLLUTION AUTOMOBILE et au regard du DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE qui demande de prendre des mesures draconiennes pour PROTÉGER NOS ENFANTS ET CEUX DES GÉNÉRATIONS FUTURES...

Marie-Thérèse GOBIN

Conseillère municipale MOULINS

Envoyé : vendredi 11 octobre 2019 16:10

À : Déclaration Utilité Publique <dup@agglo-moulins.fr>

Objet : 2e pont

11 octobre 2019

il est nécessaire!

les bouchons sont agaçants (pour rester polie !) **à partir de 16 h 30 et jusqu'au delà de 19 heures**; ; on a les inconvénients d'une grande ville

CONTRAIREMENT à 2 AVIS .IL FAUT PARFOIS ...25 MN POUR PASSER QUAND ON VIENT DE L'AVENUE D'ORVILLIERS : PB DU CARREFOUR AVEC LA BLD IEDRU rOLLIN

mais emplacement mal choisi !

dommage qu'il ne soit pas question d'un projet **au Nord d'Avermes**

pou libérer le pont Regemortes, en particulier pour les travaux de réfection, il faudrait **2x2 voies, + trottoirs et poste cyclable...** (même si le Pont de fer est aménagé)

Après les travaux de réfection du pont Rergemortes, q au 21ème siècle et en temps de paix, on doit être capable de construire un pont provisoire pour la durée des travaux, dont le besoin est connu plusieurs mois à l'avance.

inquiétude sur les nuisances pendant la construction: comment se fera le massage du cours de Bercy vers le Pont Régemortes et l'avenue d'Orvilliers ou le Quai d'Allier (dans les 2 sens

comment se fera la sortie du parking de "la piscine"

faire déboucher le nouveau pont en plein centre ville c'est aggraver les problèmes; beaucoup de bruit et de pollution à attendre

dommages collatéraux pour les activités sportives : bruit, **pollution**

+ diminution des places de parking, déjà sous-dimensionné à partir de 17 heures

faune et flore pas assez protégées

prévoir sur les berges de l'Allier, deux observatoires pour permettre à la population d'observer les oiseaux et toute la faune. Ces deux observatoires seront indépendants de celui qui sera programmé dans les aménagements du pont de fer. Il serait nécessaire de les aménager un sur la rive droite et un sur la rive gauche, côté Ouest entre le pont Régemortes et le nouveau pont. Cela permettrait une grosse sensibilisation de la population à la nature. Et surtout permettrait à la population de bénéficier des connaissances des naturalistes

conséquence de crues centennales? cf. les ponts précédant le pont Regemortes, 'dont Mansart, qui s'est retrouvé "à Nantes"); **plan de prévention risques naturels inondations) avec la bande de 1 200 à 2 000 m de part et d'autre de la rivière, sur les communes d'Avermes, Moulins, Neuvy, Bressolles.**

pb des piles **dans le lit** de l'Allier : risque d'érosion, se sape de la base...Regemortes avait lui réalisé un radier

il faudrait également créer une zone de transfert gratuite ou à faible coût, qui pourrait permettre de laisser son véhicule et utiliser soit des transports en commun, pour se rendre au centre ville. Pour ceux qui ne peuvent pas faire autrement qu'utiliser leur véhicule, et afin d'induire un comportement plus responsable, il serait sans doute judicieux d'offrir la gratuité des parking à tous les véhicules respectueux de l'environnement (Electrique, gaz, hydrogène...)

quel rapport avec la RCEA dont le débouché logique est le contournement de Moulins jusqu'au pont de Chemilly et non un passage en pleine ville

N Guillaume